

**2019\_CT2\_717**

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2020**

---

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Arnaud MERCIER** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_717- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020
---

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets  
Eau et assainissement**

■ Séance du 12 décembre 2019

**06\_6\_27**

■ **Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2020**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

#### ■ Séance du 19 Décembre 2019

42

#### DEA 042-19/12/19 BM

#### ■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2020

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement, il est nécessaire que la Métropole Aix-Marseille-Provence soit représentée au sein d'associations regroupant l'ensemble des acteurs publics et privés dans ce domaine sensible et vital pour le développement de ses territoires. L'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau. Elle rassemble des experts chercheurs, ainsi que des représentants d'organismes publics et privés et de ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, celui-ci entendu dans son acception la plus large possible. A ce titre, elle est régulièrement sollicitée pour avis sur les projets de textes réglementaires. Elle participe par ailleurs par ses actions et ses informations à la protection durable de l'environnement.

Ouverte à toute personne physique ou morale, cette association a pour but de :

- Faciliter et encourager les études, recherches, les formations et les travaux se rapportant aux questions précitées.
- Tenir informés les membres des progrès réalisés en France et à l'étranger sur les points les plus intéressants.
- Favoriser les échanges d'information entre les pays.
- Collaborer avec le législateur et les pouvoirs publics en apportant son expertise sur les progrès et les améliorations à poursuivre pour la rédaction des lois et règlements relatifs à l'hygiène publique, la gestion de l'environnement.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_717-  
DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.

La Métropole a ainsi adhéré à cette association par délibération DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 et a renouvelé son adhésion au titre des années 2017, 2018 et 2019. Compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'ASTEE, il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de la Métropole à cette association pour l'année 2020 et d'approuver le versement de la cotisation correspondante, d'un montant total de 3 460 euros TTC incluant le montant de l'abonnement à l'offre numérique multi-services.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération DEA 009-892/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2016 ;
- La délibération nAG 021-8718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

##### **Où le rapport ci-dessus,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Que l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), reconnue d'utilité publique, a pour objet l'étude de toutes les questions qui relèvent de l'assainissement, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau.
- Que face à la complexité de la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement et de l'évolution du droit sur l'eau, l'adhésion à cette association permet à la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre au mieux aux besoins permanents d'information en la matière en s'appuyant sur une base documentaire partagée et enrichie par d'autres collectivités.
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il convient de renouveler cette adhésion pour l'année 2020 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

**Délibère****Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) pour l'année 2020, ainsi que le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 2 140 euros TTC, réparti au prorata du nombre de participants de chaque Conseil de Territoire, et le paiement de l'abonnement à l'offre numérique multiservices d'un montant de 1 320 euros TTC.

**Article 2 :**

Le montant de la cotisation sera réparti comme suit :

- Conseil de Territoire de Marseille Provence : Les crédits nécessaires (1 959 euros TTC dont adhésion 639 euros TTC et abonnement à l'offre numérique multi-services 1 320 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau sous-politique F170 – nature 6281– 3DEAE et au budget annexe de l'assainissement sous politique F110 – nature 6281 – 3DEAA.
- Conseil de Territoire du Pays d'Aix : Les crédits nécessaires (395 euros TTC) sont inscrits au budget Annexe de l'assainissement non collectif ligne 5003 – chapitre 011 – nature 618.
- Conseil de Territoire du Pays Salonais : Les crédits nécessaires (316 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau chapitre 011 – nature 6281.
- Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Les crédits nécessaires (79 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'assainissement au chapitre 011 – nature 6281.
- Conseil de Territoire de Istres-Ouest-Provence : Les crédits nécessaires (553 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau et au budget annexe de l'assainissement Section de fonctionnement – nature 6281.
- Conseil de Territoire du Pays de Martigues : Les crédits nécessaires (158 euros TTC) sont inscrits au budget annexe de l'eau de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues – section de fonctionnement – nature 6288.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement  
GEMAPI

Roland GIBERTI

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_717- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020
---

## Cotisations 2020

Tarifs	Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Titulaire		55	56	57	58	58	60	60	62	64
Titulaire jeune (- de 35 ans)		-	-	-	30	30	30	30	31	32
Personne morale	1 représentant	120	122	122	122	122	150	150	155	160
	2 à 4 représentants	235	240	240	240	240	300	300	310	319
	5 à 7 représentants	370	377	377	377	377	450	450	465	479
	8 à 10 représentants	520	522	522	522	522	600	600	620	639
	Au-delà de 10 représentants, représentant supplémentaire	50	50	50	50	50	75	75	77	79



AMP METROPOLE - CT PAYS DE MARTIGUES  
Régie des Eaux et Assainissement  
Port de Bouc - Saint Mitre les Remparts  
Avenue Urdy Milou - BP 90007  
13691 MARTIGUES CEDEX  
FRANCE

Devis 2\_20  
Cotisation 2020

Nanterre,  
Le 9 octobre 2019

POUR :

	Qté	Prix unitaire	Prix total HT
- Cotisation membre supplémentaires 2020	2	65,83 €	131,67 €
TVA 20%			26,33 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>158,00 €</b>

Certifié sincère et véritable, le présent mémoire s'élevant à la somme de :  
*Cent cinquante huit euros*

*Signature et tampon précédé de la mention « Bon pour accord »  
(Joindre votre BDC si nécessaire)*

**Le Service Administratif**

*Priscille LAMBERT*

Siège ASTEE- 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex  
tél : 01 41 20 17 60- fax : 01 49 67 63 03 email : astee@astee.org  
siret : 784 717 050 00032- APE 913 E

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_717-  
DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020



AMP METROPOLE - CT PAYS SALONNAIS  
281 Boulevard Maréchal Foch  
BP 274  
13666 SALON DE PROVENCE CEDEX  
FRANCE

Devis 2b\_20  
Cotisation 2020

Nanterre,  
Le 9 octobre 2019

**POUR :**

	Qté	Prix unitaire	Prix total HT
- Cotisation membre supplémentaires 2020	4	65,83 €	263,33 €
TVA 20%			52,67 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>316,00 €</b>

Certifié sincère et véritable, le présent mémoire s'élevant à la somme de :  
*Trois cent seize euros*

*Signature et tampon précédé de la mention « Bon pour accord »  
(Joindre votre BDC si nécessaire)*

**Le Service Administratif**

*Priscille LAMBERT*



AMP METROPOLE - CT PAYS D'AIX  
CS 40868  
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 01  
FRANCE

Devis 2c\_20  
Cotisation 2020

Nanterre,  
Le 9 octobre 2019

**POUR :**

	Qté	Prix unitaire	Prix total HT
- Cotisation membre supplémentaires 2020	5	65,83 €	329,17 €
<b>TVA 20%</b>			65,83 €
<b>TOTAL TTC</b>			395,00 €

**Certifié sincère et véritable, le présent mémoire s'élevant à la somme de :**  
*Trois cent quatre-vingt-quinze euros*

**Signature et tampon précédé de la mention « Bon pour accord »**  
**(Joindre votre BDC si nécessaire)**

**Le Service Administratif**

*Priscille* LAMBERT

Siège ASTEE- 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex  
tél : 01 41 20 17 60- fax : 01 49 67 63 03 email : astee@astee.org  
siret : 784 717 050 00032- APE 913 E

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_717-  
DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020



AMP METROPOLE - CT ISTRES OUEST PROVENCE  
Chemin du rouquier  
13800 ISTRES  
FRANCE

Devis 2d\_20  
Cotisation 2020

Nanterre,  
Le 9 octobre 2019

POUR :

	Qté	Prix unitaire	Prix total HT
- Cotisation membre supplémentaires 2020	7	65,83 €	460,83 €
TVA 20%			92,17 €
<b>TOTAL TTC</b>			<b>553,00 €</b>

Certifié sincère et véritable, le présent mémoire s'élevant à la somme de :  
*Cinq cent cinquante trois euros*

**Signature et tampon précédé de la mention « Bon pour accord »**  
**(Joindre votre BDC si nécessaire)**

**Le Service Administratif**

*Priscille LAMBERT*  
**Priscille LAMBERT**

Siège ASTEE- 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex  
tél : 01 41 20 17 60- fax : 01 49 67 63 03 email : astee@astee.org  
siret : 784 717 050 00032- APE 913 E

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_717-  
DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020



AMP METROPOLE - CT PAYS D'AUBAGNE ET DE  
L'ETOILE  
932 Avenue de la Fleuride  
ZI les Paluds  
13400 AUBAGNE  
FRANCE

Devis 2e\_20  
Cotisation 2020

Nanterre,  
Le 9 octobre 2019

**POUR :**

	Qté	Prix unitaire	Prix total HT
- Cotisation membre supplémentaires 2020	1	65,83 €	65,83 €
<b>TVA 20%</b>			13,17 €
<b>TOTAL TTC</b>			79,00 €

Certifié sincère et véritable, le présent mémoire s'élevant à la somme de :  
*Soixante-dix-neuf euros*

*Signature et tampon précédé de la mention « Bon pour accord »  
(Joindre votre BDC si nécessaire)*

Le Service Administratif

*Priscille LAMBERT*

Siège ASTEE- 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex  
tél : 01 41 20 17 60- fax : 01 49 67 63 03 email : astee@astee.org  
siret : 784 717 050 00032- APE 913 E

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_717-  
DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020



METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE  
27 boulevard Vernet  
13008 MARSEILLE  
FRANCE

**Devis 2f\_20**  
**Cotisation + offre numérique 2020**

*Nanterre,*  
*Le 9 octobre 2019*

**POUR :**

	Qté	Prix unitaire	Prix total HT
-Cotisation 8/10 représentants - du 01/01/2020 au 31/12/2020	1	532,50 €	532,50 €
- Offre numérique TSM du 01/01/2019 au 31/12/2019 '26/100 lecteurs	1	1 292,85 €	1 292,85 €
<b>TVA 2,10%</b>			27,15 €
<b>TVA 20%</b>			106,50 €
<b>TOTAL TTC</b>			1 959,00 €

**Certifié sincère et véritable, le présent mémoire s'élevant à la somme de :**  
*Mille neuf cent cinquante-neuf euros*

**Signature et tampon précédé de la mention « Bon pour accord »**  
**(Joindre votre BDC si nécessaire)**

**Le Service Administratif**

*Priscille LAMBERT*  
**Priscille LAMBERT**

Siège ASTEE- 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex  
tél : 01 41 20 17 60- fax : 01 49 67 63 03 email : astee@astee.org  
siret : 784 717 050 00032- APE 913 E

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_717-  
DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et paiement de la cotisation 2020**

---

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le 03 JAN. 2020

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191212-2019\_CT2\_717-  
DE  
Date de télétransmission : 09/01/2020  
Date de réception préfecture : 09/01/2020